



08 16

Roissy, le 25 avril 2016

Plan de réduction des effectifs et de Départs Volontaires

Sécuriser les volontaires au départ : la CFDT négocie, obtient et signe !

Un nouveau plan de réduction des effectifs a été présenté au CCE du 26 février dernier. Depuis les organisations syndicales ont été conviées à la négociation sur les mesures d'accompagnement de ce plan de réduction des effectifs.

Eviter tout licenciement sec, depuis le début la CFDT met toute son énergie dans l'atteinte de cet objectif. Avancer, proposer, avec détermination, pour la **défense concrète des salariés** de la Compagnie, voilà notre but !

Cet accord comporte des dispositifs **très largement améliorés par rapport à celui initialement proposé par la direction.**

Il fallait une amélioration significative, par rapport aux propositions initiales, pour que la CFDT appose sa signature. C'est le cas, la majeure partie de nos demandes ont été entendues.

- ✓ Report de la dernière date de **départ possible au 31 mars 2017** au lieu du 31 décembre 2016
- ✓ Des **droits aux billets GP nettement améliorés** pour les salariés qui quittent l'entreprise dans le cadre du PREPSFV : Dès leur liquidation de retraite ils bénéficieront des mêmes avantages qu'un retraité AF (droits GP, billet fin de carrière) **si ils ont au minimum 26 ans de carrière**, contre 30 précédemment.
De plus à compter de 18 ans d'ancienneté (au lieu de 20 précédemment), le salarié bénéficiera au moment de son départ de l'entreprise d'un quota annuel de 10 billets A/R N1 ou N2. Après 60 ans il bénéficiera des billets N1 ou N2 sans limite de quota pour son conjoint et ses enfants jusqu'à 26 ans.
- ✓ **Le Dispositif Transitoire de Retraite (DTR)**: Il concerne les salariés qui bénéficieront d'une retraite à taux plein à compter d'avril 2017 et jusqu'au 31 décembre 2018. Le salarié percevra une **rémunération mensuelle équivalente à 70% de son traitement brut**, au lieu de 66% comme le proposait la direction.

- ✓ **Les mesures d'accompagnement ouvertes aux cadres** : l'aide à la recherche de solution de reclassement par les cabinets extérieurs est cette fois ouverte à toutes les catégories de salariés.
- ✓ **Aide à la reconversion professionnelle** : dans ce cadre lorsqu'un salarié trouve un emploi extérieur et que sa rémunération est inférieure à celle touchée à AF, une prime sera versée dans la limite de **20% au maximum du salaire AF**, contre 15 % initialement.
- ✓ **TPA** : La prime TMF pour le passage à temps partiel sera de **6,5%** pour un passage à 80%, **13%** pour un taux à 60% et **16%** pour un passage à 50%. Ces taux ont fait l'objet d'après négociations, la direction faisant une proposition nettement inférieure.

Pour les salariés bénéficiant déjà d'un TPA, ils pourront prolonger jusqu'à la fin du nouvel accord.

- ✓ **La Mobilité Volontaire Sécurisée (MVS)**: elle permet au salarié de partir exercer une activité professionnelle dans une autre entreprise, avec une **possibilité de retour à Air France à l'issue de la période de MVS**. Les dispositifs d'accompagnements sont:

- **1,5 mois de traitement mensuel fixe** pour une période de MVS 6 à 9 mois
- **2 mois de traitement mensuel fixe** pour une période de MVS 10 à 12 mois.
- **3 mois d'indemnité** en cas de démission à l'issue de la période de MVS

Toutes ces informations sont détaillées sur notre site www.cfdtaf.org.

Il était important pour la CFDT de sécuriser au maximum les conditions de départ pour les salariés volontaires qui choisiront cette option. C'est d'ailleurs le travail normal d'une organisation syndicale face à une décision d'entreprise de recourir à un PSE.

Cependant, la succession de PDV ne saurait être une méthode durable de management au nom de la maîtrise des coûts.

Aujourd'hui il faut **penser aux salariés qui restent** et travailler sur la qualité de vie au travail, les charges et organisations de travail, pour éviter que les conditions de travail ne se dégradent un peu plus.

Les salariés sont la richesse de cette Compagnie, ceux qui restent sont fortement mis à contribution et méritent de pouvoir travailler sereinement avec un minimum de lisibilité sur l'avenir.

